



26-06-2021

Dépôt de plainte suite à un acte homophobe

L'arc-en-ciel, symbole des LGBTQI+, rue Mégevand a été vandalisé en ce jour de marché des fiertés d'une croix gammée.

J'ai porté plainte au nom de la ville de Besançon en tant que maire pour que cet acte homophobe ne reste pas impuni. Tout sera fait pour appréhender les auteurs qui ont peint une croix gammée, symbole du nazisme et de l'intolérance, en plein cœur de la ville de Besançon.

Je tiens à rappeler que la communauté homosexuelle a été la cible du régime nazi, envoyés en camp de concentration pour plusieurs milliers d'entre eux. Cet acte innommable est une insulte à toutes les victimes.

En ce jour de marche des fiertés, je tiens à redire tout le soutien de la ville de Besançon à celles et ceux qui sont encore aujourd'hui victimes de discriminations et de violences.

ANNE VIGNOT